



**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS :**

**02.98.39.60.10 (poste 1 ou 6)**

**lundi au vendredi : 9h00 - 11h30 et 14h00 – 16h00**

**samedi : 8h45 – 10h45**

## FORMALITÉS POUR L'OBTENTION DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE

**Le rendez-vous dure 30 minutes. Un dossier incomplet ou un retard de plus de 10 minutes fera l'objet d'un second rendez-vous.**

Les cartes d'identité produites après de 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont une durée de validité de 15 ans pour les majeurs et de 10 ans pour les mineurs sans aucune démarche en Mairie.

**Une pré-demande en ligne est recommandée sur le site : <https://ants.gouv.fr/>.**

Le demandeur doit se présenter lui-même en Mairie.

Si la demande concerne **un mineur**, il doit **obligatoirement** être accompagné d'un responsable exerçant l'autorité parentale qui fournira l'original de sa pièce d'identité.

Le demandeur doit être en mesure d'indiquer sa filiation (**nom, prénom, date et lieu de naissance des parents**).

### LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

(Les documents fournis doivent être des originaux)

- 1 photo d'identité en couleur**, tête nue (rien d'apparent dans les cheveux), sans lunettes, la taille du visage devant mesurer entre 32 et 36 mm et être récente (datée de moins de 6 mois).
- 1 justificatif de domicile** récent au nom du demandeur.  
*Pour les jeunes majeurs* : le justificatif au nom des parents + la carte d'étudiant  
*En cas de garde alternée* : le jugement de divorce ou la convention de garde signée par les 2 parents, le justificatif de domicile du 2<sup>ème</sup> parent et la copie de sa pièce d'identité.
- 1<sup>ère</sup> demande** : **1 acte de naissance daté de moins de 3 mois** (sauf pour les communes reliées au système COMEDEC et Service Central de l'Etat Civil de Nantes) ou **passport** valide ou périmé depuis moins de 5 ans.
- Renouvellement** : **l'ancienne carte sécurisée**. Si elle est périmée depuis plus de 5 ans, fournir les mêmes pièces que pour une 1<sup>ère</sup> demande.

### Pièces à fournir en cas d'utilisation d'un nom d'usage

- **Nom du conjoint ou de l'ex-conjoint** : copie de l'acte de mariage, jugement de divorce ...
- **Rajout du nom de l'autre parent pour les enfants mineurs** : autorisation écrite du parent dont l'enfant porte le nom + copie de sa pièce d'identité.

### Pièces à fournir en cas de perte ou de vol

- 1 acte de naissance daté de moins de 3 mois (sauf pour les communes reliées au système COMEDEC) ou passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans.
- 1 timbre fiscal à 25€ disponible au centre des impôts, dans un bureau de tabac ou dématérialisé sur le site des impôts : <https://timbres.impots.gouv.fr>.
- 1 déclaration de perte faite en mairie ou de vol faite en gendarmerie.

**NOTA : IMPERATIF, lors du RDV, munissez-vous de toutes les pièces prévues au dossier pour qu'il puisse être traité. En l'absence de l'une des pièces, le RDV sera reporté.**